



Dossier de consultation des entreprises Règlement de la consultation Marché adapté de services

Elaboration du **D**ocument d'**O**rientations et d'**O**bjectifs
du SCOT du Perche d'Eure-et-Loir

Date limite de réception des candidatures par le Pôle Territorial du Perche :

Mardi 31 août 2021, à 17h00.

Personnes habilitées à donner des renseignements :

Jérôme CLEMENT, directeur du Pôle Territorial,
Julie de CAFFARELLI, responsable urbanisme réglementaire.

Pouvoir adjudicateur :

Pôle Territorial du Perche
1 bis rue Doullay
28 400 NOGENT LE ROTROU
02 37 29 09 29
ads.urbanisme@perche28.fr

I. Contexte

Le Pôle territorial du Perche a prescrit l'élaboration du SCOT du Perche d'Eure-et-Loir le 31 mars 2016. Le diagnostic territorial et les axes de développement ont été validés en début d'année 2018.

Le Plan Climat Air Energie Territorial du Perche d'Eure-et-Loir est en cours de finalisation. Actuellement en phase d'élaboration, le PCAET a vocation à être intégré au SCOT pour en constituer le volet Air, Energie, Climat.

Depuis 2017, les trois Communautés de communes membres du Pôle territorial et qui composent le périmètre du SCOT ont également fait le choix d'élaborer leurs PLU intercommunaux.

Les communautés de communes des Forêts du Perche et du Perche sont en phase d'organiser leur réunion des Personnes Publiques Associées, en vue de débattre leur PADD. La communauté de communes Terres de Perche a débattu les PADD des PLUi du Perche Thironnais et Loupéen en janvier 2020.

Une coordination des démarches de PLUi et de SCOT est menée afin que les projets de développement soient compatibles entre eux.

Le Pôle territorial du Perche coordonne également la rédaction des états initiaux de l'environnement et des évaluations environnementales des 4 PLUi, du SCOT et du PCAET réalisés par le PNR du Perche.

Le PADD a été réalisé en association avec le Laboratoire ESO. Cette première phase fait suite à deux concertations basées sur les trois grands axes préalablement définis :

- Développer le rayonnement économique du territoire,
- Maintenir la qualité du cadre de vie, support des activités humaines,
- Aménager le territoire.

Dans ce contexte, le Pôle territorial du Perche souhaite s'associer à un Bureau d'Etude pour la rédaction du DOO du SCOT et de l'animation des réunions, afin de poursuivre, notamment, les démarches dans l'élaboration d'un projet consensuel qui intègre et accompagne le cas échéant, les choix de développement des communautés de communes membres.

II. Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prestations, objets du présent marché, seront rémunérées (devise en euros), par virement administratif, dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes. Aucune avance ne sera versée.

III. Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à fournir un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Lettre de candidature (DC1) ;

Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2),

Le présent règlement de la consultation, à accepter sans aucune modification daté et signé,

Un dossier technique dans lequel le candidat exposera dans un premier temps ses références professionnelles et les capacités techniques et humaines de l'entreprise tel que prévu à l'article 45 du CMP. Ce dossier présentera ensuite le plus précisément possible l'ensemble des solutions techniques mises en œuvre pour répondre aux exigences du cahier des charges. Enfin, une attention particulière sera portée sur un calendrier des opérations, respectant les délais exigés ainsi que sur un devis précis de la prestation dans son ensemble.

IV. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectuées dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics.

Il est rappelé, comme stipulé dans le CCTP, que toute offre ne pouvant tenir les délais exigés de déploiement du service ne pourra être prise en compte.

Les offres seront examinées par le Comité de Pilotage SCOT. Une audition des trois bureaux d'Etudes ayant fournis les meilleures offres sera organisée. Le choix définitif sera approuvé par le bureau Syndical du PETR.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants et généreront une notation sur 100 points.

Pertinence de l'offre (60 points) :

- Compréhension de la mission,
- Méthodologie proposée,
- Adéquation de la demande,
- Compétence de l'équipe,
- Expérience de l'équipe,
- Plus-value apportée.

L'offre (40 points) :

- Prix (en € TTC),
- Délai de réalisation.

V. Condition d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre par courrier postal ou par mail impérativement avant le :

Mardi 31 août 2021, à 17h00

A l'adresse suivante :

Pôle Territorial du Perche
1bis rue Doullay
28400 NOGENT-LE-ROTROU

Ou :

ads.urbanisme@perche28.fr

Avec la mention :

Offre DOO – SCOT Perche d'Eure-et-Loir
NE PAS OUVRIR

VI. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats s'adressent à : Julie de CAFFARELLI, responsable urbanisme réglementaire.

Fait en un seul original

A

Le

La société (cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »)